

Addictions : aller au-devant des jeunes

Les « consultations jeunes consommateurs » (CJC) développent des interventions précoces auprès des usagers de drogues, depuis 2004.

OPÉRATEURS Principalement les Csapa, et certaines consultations hospitalières en addictologie.

FINANCEMENTS Les dotations de fonctionnement versées aux Csapa par les agences régionales de santé doivent couvrir leurs éventuelles CJC. Mais des subventions complémentaires peuvent être trouvées.

CONTACTS

- AMPTA, tél. : 04 91 91 00 65 ;
www.ampta.org
- Cann'agir,
tél. : 08 10 14 03 07 ;
- Corde raide,
tél. : 01 43 42 53 00,
http://lacorderaide.org

Au moins une consultation par département consacrée exclusivement au cannabis, afin d'éviter aux jeunes fumeurs pris en charge de croiser des personnes dépendantes à l'héroïne ou au crack : c'est ainsi que le docteur Didier Jayle, alors président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), avait présenté, en 2004, la création des « consultations jeunes consommateurs » (1). Depuis, les dispositifs se sont empilés, et les 274 « CJC » recensées en 2007 ont fini par être intégrées, pour la plupart, dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa). D'ailleurs, seule l'annexe 4 de la circulaire du 28 février 2008 relative à la mise en place des Csapa définit

désormais les missions de ces structures (lire l'encadré page suivante). En conséquence, « les CJC sont aujourd'hui marquées par une grande hétérogénéité, constate Emma Tarlevé, chargée d'une étude sur le dispositif, à la Fédération addiction. Si la majorité des usagers restent âgés de 15 à 25 ans, nombre de consultations ont élargi leur cible. [Et] alors que plusieurs sont implantées dans des locaux indépendants, d'autres sont établies dans l'enceinte même du Csapa, parfois avec une salle d'attente distincte », voire des horaires réservés. Quant aux professionnels (médecins, infirmiers, psychologues, etc.), certains interviennent uniquement au sein de la CJC, tandis que d'autres sont mis à disposition par le Csapa.

Etat des lieux

Mais un lycéen consommateur de cannabis ne saurait être accompagné comme un fumeur de crack vivant dans un squat. Aussi la Mildt et la Direction générale de la santé ont-elles donné pour mission à la

Fédération addiction de dresser un état des lieux des CJC, avant de définir, avec les professionnels, des principes d'intervention communs (2). Bien sûr, « les personnels sont de plus en plus confrontés à la polyconsommation », note Emma Tarlevé. Même si le cannabis demeure le principal motif de consultation, l'abus d'alcool, notamment, pose toujours davantage problème.

Approche expérientielle

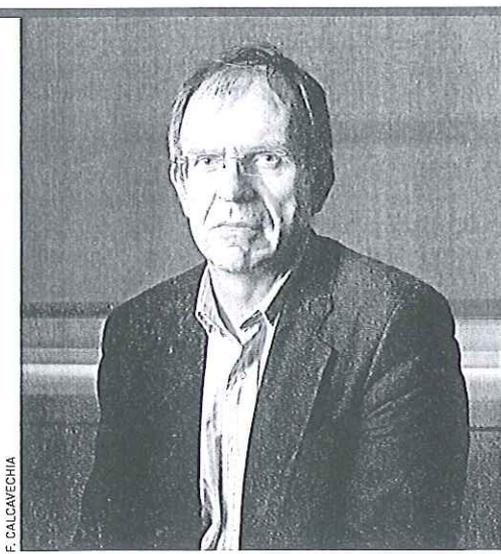
Le propre des CJC reste d'agir au premier stade de ces conduites à risques. « Si le comportement addictif requiert un accompagnement médical ou de longue durée, nous orientons le jeune vers le Csapa », indique Catherine Delorme, directrice du pôle « prévention et soin des addictions » de Sauvegarde 71, en Saône-et-Loire. Dès lors, même si elles peuvent proposer un accompagnement socio-éducatif, ces consultations se concentrent généralement sur « une prise en charge psychologique assez classique », résume, à Marseille, Jean-Jacques Santucci, directeur de l'Association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (AMPTA). Tout d'abord, les professionnels des trois CJC de l'AMPTA recherchent une « alliance thérapeutique » avec l'usager. Il importe de « fixer ensemble un objectif. Cela peut être l'arrêt, mais aussi la simple diminution de la consommation, dans une perspective de réduction des risques », poursuit Jean-Jacques Santucci. Puis sont employées, « sans dogme », des techniques diverses : stratégie motivationnelle, psychanalyse... Face à des usages encore peu handicapants, l'AMPTA mise sur « l'approche expérientielle ». « Nous ne donnons jamais de conseils. Nous faisons en sorte que les jeunes s'expriment sur leur propre expérience du produit : ils en

TÉMOIGNAGE

Jean-Pierre Couteron, président de la Fédération addiction

« Certaines consultations ne jouent plus leur rôle »

« A l'origine, les consultations jeunes consommateurs avaient pour ambition d'accueillir les usagers, sans attendre leur demande de soins ou leur interpellation par les forces de l'ordre. Dès 2004, elles ont permis de recevoir quelques milliers de personnes et leurs familles. Mais certaines sont désormais saturées : elles ne complètent que l'action judiciaire et ne jouent donc plus leur rôle de porte d'entrée supplémentaire dans le dispositif de prise en charge des addictions. Dommage ! Parallèlement, les professionnels réclament une intervention précoce : aller au-devant des jeunes et des adultes qui les côtoient, plutôt que de les attendre. »



F. CALCAVECHIA



Analyse

POINTS FORTS

- ▶ Près de 300 consultations dans toute la France.
- ▶ Des professionnels aptes à intervenir dès le premier stade des addictions.

POINTS FAIBLES

- ▶ Un dispositif devenu hétérogène.
- ▶ Des consultations saturées par les personnes adressées par les services judiciaires.
- ▶ Le manque de financements affectés aux actions de prévention.

Souvent saturées d'usagers adressés par la justice, les CIC peinent à mener des actions de prévention.

exposent les avantages et, lorsque la confiance est instaurée, nous les interrogeons sur les aspects négatifs.» La prise en charge est supposée brève, «de un à six mois le plus souvent», à l'AMPTA. «Si un accompagnement plus long est nécessaire, le Csapa prend le relais», souligne Jean-Jacques Santucci.

Au-delà, les professionnels des CJC sont également missionnés pour accueillir l'entourage de l'usager; ils peuvent l'écouter, le soutenir ou l'informer. A Paris, l'association la Corde raide propose même des consultations conjointes. «Souvent, lorsque l'on mobilise la famille, cela signifie que les problèmes sont plus importants», précise la directrice, Roselyne Crété. Parents et enfants se retrouvent alors avec le thérapeute dans une salle du Csapa, pendant plus d'une heure, généralement une fois par mois. «Nous essayons de comprendre la situation, et d'établir un lien fort et vivant avec chaque membre de la famille», témoigne la psychologue. Derrière une glace sans tain – ou par écran interposé –, un collègue observe en silence. «A l'abri des émotions, il apporte une vision distanciée et contribue au commentaire qui clôt la séance», explique Ro-

UN CAHIER DES CHARGES SUCCINCT

Les consultations jeunes consommateurs (CJC) sont régies par l'annexe 4 de la circulaire du 28 février 2008, relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) [*]. Un cahier des charges succinct précise leurs missions: évaluation des consommations, «prise en charge brève» ou orientation vers d'autres structures plus adaptées aux besoins des usagers, accueil de l'entourage, «rencontre de personnes en difficultés potentielles», voire «actions d'information et de prévention collective». Les consultations sont gratuites et la confidentialité doit être garantie. Les CJC sont censées proposer des horaires adaptés aux publics scolarisés et actifs, ainsi que des formalités d'accès «réduites au minimum». Par ailleurs, la circulaire prévoit la possibilité d'ouvrir des «consultations avancées» dans d'autres structures à vocation sociale et médico-sociale.

[*] Circulaire n° DGS/MC2/2008/79.

selyne Crété. Ces consultations familiales permettent souvent d'identifier des dépressions, «en particulier chez l'un des deux parents».

Cependant, nombre de CJC ne se contentent pas de telles prises en charge; elles peuvent s'investir dans le repérage des jeunes en difficulté. Car aujourd'hui, la majorité des usagers présentent une particularité: ils ont été adressés aux structures par la justice (*lire le témoignage*). «Certes, nous pouvons transformer cette contrainte en une occasion de rencontre», relève Jean-Jacques

Santucci. Mais les jeunes interpellés pour un «joint» ne sont pas nécessairement les plus en danger.

Bienveillance

Ainsi, plutôt que de compter sur les seuls repérages policiers, les équipes des quatre consultations Cann'agir de l'association Sauvegarde 71 préfèrent travailler «en amont de cette relation avec la justice, laquelle peut constituer un choc pour l'usager», justifie Catherine Delorme. Elles tentent de sensibiliser les professionnels travaillant au contact de

la jeunesse (éducateurs, assistantes sociales de l'Education nationale, animateurs sociaux, etc.). «Ils sont les plus à même de percevoir des consommations problématiques, poursuit la directrice. Or ils se sentent impuissants.» L'équipe de prévention du Csapa a donc constitué un réseau d'une centaine d'intervenants sociaux dans le département. Elle les aide au «repérage précoce» des jeunes en difficulté et les forme à dialoguer avec eux, «dans une posture bienveillante, afin de prévenir l'intensification de l'usage». Ensuite, ceux-ci pourront éventuellement orienter les jeunes vers une CJC.

«Mais cette mission de prévention et de repérage précoce est facultative pour les Csapa. [De fait] elle est facultativement payée! note Catherine Delorme. Nous avons dû faire appel à dix-sept financeurs pour couvrir l'ensemble de ces actions.» L'usage précoce de drogues doit pourtant être pris au sérieux, avertit Jean-Jacques Santucci: «Si nous ne nous en préoccupons pas, il peut se transformer en une consommation beaucoup plus lourde.»

Olivier Bonnin

(1) *Le Parisien*, 24 octobre 2004.

(2) La Fédération addiction publie un guide sur les CJC ce mois-ci.